

COMMISSION DE DISCIPLINE

REUNION DU 15/10/2025 PV N°02

ETAIENT PRESENTS, Messieurs,

- Messieurs, BAHLOUL ET ZARZI

ORDRE DU JOUR :

- 1- Traitement du courrier.
- 2- Affaires disciplinaire
- 3- Divers

Séance ouverte à 14h00 par le président qui souhaite la bienvenue aux membres présents, En suite passe la parole au secrétaire pour la lecture du courrier.

1-AFFAIRE DISCIPLINAIRE :

AFF N° 20 : RENC CREC/CRAC (S) DU 09/10/2025

- SOTEHI S/Eddine lic N° 0698 (CREC) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- GOUFFI Med Ouassim lic N° 0851 (CRAC) Avertissement pour jeu dangereux.
- ALMI Hamza Med Amine lic N° 0850 (CRAC) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 21 : RENC ADM/CBDM(S) DU 10/10/2025

- BOUCHEMA Akram lic N° 0530 (ADM) Avertissement pour jeu dangereux.
- ABBES Akrem lic N° 0093 (CBDM) 1 M/F pour cumul de cartons exclu et amende de 5000.00 DA est infligée au club pour contestation de décision.
- BOURAMOULA Messaoud lic N° 0107 (CBDM) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 22 : RENC CRBAA/IRBAS (S) DU 10/10/2025

- BOUKHENANE Abderaouf lic N° 0912 (CRBAA) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUDERMINE Med Ouaeddine lic N° 0886(CRBAA) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- ALLOUI Amine lic N° 0769 (CRBAA) 1 M/F pour cumul de cartons exclu.
- A signaler l'absence de l'entraîneur CRBAA et amende de 10.000.00 DA est infligée au club CRBAA payable avant le 10/11/2025

- BENMEGGOURA Salah lic N° 0361 (IRBAS) Avertissement pour jeu dangereux.
- BOUDOUKHA Mourad lic N° 0267 (IRBAS) Avertissement pour jeu dangereux.
- MERROUCHE Sid Ali lic N° 0254 (IRBAS) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 23 : REN CMBSC/URBH (S) DU 11/10/2025

- KECHEROUD Okba 0302 (MBSC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- AFRI Brahim lic N° 1366 (URBH) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- MAHCENE Tarek lic N° 0807 (URBH) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- L'entraîneur URBH amende de 10.000.00 DA est infligée au club avant le 11/11/2025.

AFF N° 24 : RENC USGA/ESHB (S) DU 10/10/2025

- ZITOUNI Youcef lic N° 0527 (USGA) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- A signaler l'absence de l'entraîneur USGA amende de 10.000.00 DA est infligée au club payable avant le 10/11/2025.
- BOUMAIZA Oualid lic N° 0670 (ESHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 25 : RENC UCBI/CREG(S) DU 10/10/2025

- KALOUDJI Ishak lic N° 1426 (UCBI) Avertissement pour anti-jeu.
- BOUTAMINA Abdelhak lic N° 0722 (UCBI) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUTAMINA Med Djamil lic N° 0588 (UCBI) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- A signaler l'absence de l'entraîneur UCBI sur le terrain
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club payable avant 10/11/2025.
- GHERNOUG Abdenacer lic N° 0512 (CREG) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 26 : RENC CMB/ADC (S) DU 11/10/2025

- BETOU Abdelouadoud lic N° 0084 (CMB)Avertissement pour jeu dangereux.
- Amende de 5000.00 DA est infligée au club CMB pour jets de projectiles payable avant le 11/11/2025(ART 49) 1^{er} avertissement .
- A signaler l'absence de l'entraîneur ADC sur le terrain.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club payable avant le 11/11/2025.

AFF N° 27 : RENC TRHB/ESM (S) DU 10/10/2025

- BEKIRECHE Abdelhak lic N° 0076 (TRHB)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- NIGHICHE Hicham lic N° 0028 (TRHB)
Avertissement pour jeu dangereux.
- LACHHAB Anis lic N° 0036 (TRHB) Avertissement
pour contestation de décision et amende de
5000.00 DA est infligée au club.
- REZGOUN Med Aimen lic N° 0230 (ESM)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BRIREM Ramzi lic N° 0156 (ESM) Avertissement
pour contestation de décision et amende de
5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 28 : RENC CAK/USK(S) DU 11/10/2025

- KHELLAF Ayoub lic N° 1033 (CAK) Avertissement
pour contestation de décision et amende de
5000.00 DA est infligée au club.
- A signaler l'absence de l'entraîneur sur club CAK
sur le terrain amende de 10.000.00 DA est infligée
au club payable avant le 11/11/2025..
- TALHI Rabah lic N° 0541 (USK) Avertissement pour
comportement anti-sportif.
- BOUSSAA Chouaib lic N° 0539(USK) Avertissement
pour jeu dangereux.
- OURAGH Abderaouf lic N° 1295 (USK)
Avertissement pour jeu dangereux.
- A signaler l'absence de l'entraîneur du club USK
sur le terrain amende de 10.000.00 DA est infligée
au club payable avant le 11/11/2025

AFF N° 29 : RENC SPAM/CESC (S) DU 10/10/2025

- SELLAMI Moussa lic N° 0434 (SPAM)
Avertissement pour jeu dangereux.
- LAMOURI Hamoudi lic N° 0763 (SPAM)
Avertissement pour jeu dangereux.
- MENCER Rafik lic N° 0429 (SPAM) 2 M/F pour
insultes envers adversaire exclu et amende de
2500.00 DA est infligée au club.
- LAOUBI Abdelali Med Nazim lic N° 0636
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- SAHRAOUI Med Ouassim lic N° 0719 (CESC)
Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 30 : RENC EMC/TRHB (M) DU 11/10/2025

- LABIOD Anes lic N° 1357 (EMC) Avertissement pour
jeu dangereux.

AFF N° 31 : RENC EMC/TRHB (C) DU 11/10/2025

- TARFAYA Brahim El Khalil lic N°1092 (EMC)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- CHERGUI Obey lic N° 0077 (TRHB) Avertissement
pour jeu dangereux.
- SOLTANE Baha eddine lic N° 0177 (TRHB)
Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 32 : RENC CREG/CREC (J.C.M) DU 11/10/2025

- Vu les feuilles des matchs
- Vu les rapports des arbitres et délégué qui
signalent les absences des catégories jeunes du
club CREC (J.C.M).
- Vu l'article 52 du règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CREC (J.C.M)
pour octroyer les gains des matchs au club CREG .
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club CREC
pour chaque catégories (J.C.M) payable avant le
11/11/2025..
- **DEFALCATION D'UN POINT A L'EQUIPE CREC
SENIORS.**

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 33: RENC CRBAA/USGA (J.C.M) 09/10/2025.

- Vu les feuilles des matchs
- Vu les rapports des arbitres et délégué qui
signalent les absences des catégories jeunes du
club USGA (J.C.M).
- Vu l'article 52 du règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe USGA (J.C.M)
pour octroyer les gains des matchs au club CRBAA .
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club USGA
pour chaque catégories (J.C.M) payable avant le
09/11/2025.
- **DEFALCATION D'UN POINT A L'EQUIPE USGA
SENIORS.**

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 34 : RENC MBC/RBC (J.C.M) DU 10/10/2025

- Vu les feuilles des matchs
- Vu les rapports des arbitres et délégué qui signalent les absences des catégories jeunes du club MBC (J.C.M).
- Vu l'article 52 du règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe MBC (J.C.M) pour octroyer les gains des matchs au club RBC Amende de 15000.00 DA est infligée au club MBC pour chaque catégories (J.C.M) payable avant le 10/11/2025.
- **DEFALCATION D'UN POINT A L'EQUIPE MBC SENIORS.**

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 35 : RENC EMC/TRHB (J) DU 11/10/2025

- Vu la feuille de match
- Vu les rapports de l'Arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe EMC (J) sur le terrain.
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe EMC (J) pour octroyer le gain du match au club TRHB qui marque (03) trois points et (03) trois buts.
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club EMC payable avant le 11/10/2025.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 36 : RENC CSBEKIRA/ATSC (J.C) DU 10/10/2025

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres et délégué qui signalent les absences des catégories jeunes (J.C) du club ATSC.
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe ATSC pour octroyer les gains des matchs au club CSBekira.
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club ATSC pour chaque catégories (J.C) payable avant le 10/11/2025.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 37 : RENC CSBEKIRA/ATSC (M) DU 10/10/2025**Non déroulement de la rencontre**

- Vu la feuille de match
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent le non déroulement de la rencontre.
- Vu que l'équipe CSBEKIRA se présent sur le terrain avec un effectif de 05 Joueurs .
- Et L'absence de l'équipe ATSC sur le terrain
- Vu l'article 52 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE

- De donner match perdu par pénalité aux deux équipes ATSC ET CSBEKIRA.
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club ATSC (M) payable avant le 10/11/2025.
- Amende de 5000.00 DA est infligée au club CSBEKIRA payable avant le 10/11/2025.
- **DEFALCATION D'UN POINT A L'EQUIPE ATSC SENIORS.**

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 38 : RENC ATSC/MBC (S) DU 13/10/2025

- SADDLOUD Siefeddine lic N° 1136 (ATSC) Avertissement pour jeu dangereux.
- NOUARA A/Abdennaim lic N° 1133 (ATSC) Avertissement pour jeu dangereux.
- BOUSMID Mohamed Ici N° 1161 (MBC) Avertissement pour jeu dangereux.
- MANSOURI A/Oussama lic N° 1156 (MBC) Avertissement pour jeu dangereux.
- ZENNIR Med lamine lic N° 1153 (MBC) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 39 : RENC RBC/EMC (S) DU 14/10/2025

- MEGHLAOUI Nadji lic N° 0687 (RBC) Avertissement pour jeu dangereux.
- BOULFERMAS Mouad lic N° 1082 (EMC) Avertissement pour comportement anti-sportif.

LA COMMISSION DE DISCIPLINE

